

Question écrite du 21 mai 2008 de M. Simon Brandt: «Etat des lieux des crédits complémentaires».

Combien de crédits complémentaires (dépassements de crédits, travaux supplémentaires, etc.) sont-ils prévus par le département des constructions et de l'aménagement?

Je remercie d'avance le magistrat de me répondre dans les délais fixés par le règlement, c'est-à-dire trois mois à compter du dépôt de la question écrite.